

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**#MÉCAMAIS2023**

**21 SEPTEMBRE 2023 . BERNÈDE (32)**

**CUMA** 

LA PUISSANCE DU GROUPE

#MécaMaïs2023 | Rendez-vous le 21 septembre 2023

# Le salon de référence sur le Maïs

© 4 000 visiteurs lors de la dernière édition © + de 140 exposants © 25 ha de démonstrations



## Le maïs nouveau est là !

Le 21 Septembre 2023 à Bernède

Après l'annulation de deux éditions suite aux différents épisodes de pandémie, c'est avec grand plaisir que nous nous retrouverons pour la 6<sup>e</sup> édition de l'évènement MécaMaïs, le 21 septembre 2023, sur ses terres d'origine.

Dans ce contexte, MécaMaïs se doit d'être la vitrine de l'innovation en matière de production. Les groupes d'agriculteurs, les cuma, sont souvent la solution permettant l'accès aux nouvelles techniques au plus grand nombre et ont déjà prouvé la cohérence d'une démarche globale avec un système de culture, certes dédié à une culture du maïs productive mais qui préserve également les logiques environnementales, qualitatives, quantitatives et économiques.

Depuis de nombreuses années, lors des précédentes éditions, nous constatons qu'un changement de pratiques se profilait. Pour cette 6<sup>e</sup> édition, nous pouvons l'affirmer, le maïs nouveau est là !

C'est pour cela que nous tenons à ce que les 747 cuma des 4 départements du Bassin de l'Adour (32, 40, 64 et 65) et leurs 17 000 adhérents continuent à porter cette initiative d'envergure.

**Nous comptons sur vous pour cette nouvelle édition !**

# Le programme de l'édition 2023

⊙ 2 démonstrations « Raids » ⊙ 2 ateliers techniques ⊙ 1 forum / débat



## Semis de précision & travail du sol à l'affiche !

### LES DÉMOS « RAIDS » DE MATÉRIELS EN CONDITIONS RÉELLES

L'une des particularités des Méca événements organisés par le réseau fédératif cuma réside dans l'organisation de démonstrations de machines connues sous le nom de « Raid ».

Ce déploiement de machines est l'occasion pour le public de voir du matériel toujours plus performant, d'apprécier des techniques de plus en plus pointues. Avant de défiler, les machines sont présentées et commentées sur un podium par des experts, des constructeurs...

**SEMIS DE PRÉCISION**  
+ **TRAVAIL DU SOL**  
+ **UN SHOW MACHINE EN CLÔTURE**

### DES ATELIERS TECHNIQUES ANIMÉS PAR DES EXPERTS

Au travers des ateliers techniques, le réseau cuma souhaite démontrer aux agriculteurs que le collectif aide à la modernisation et au développement de l'agriculture, tout en prônant des valeurs que sont la solidarité, le travail collectif et la vitalité des territoires ruraux.

Ces ateliers techniques abordent les problématiques locales où les agriculteurs et les experts échangent, témoignent.

**CHOIX ET RÉGLAGE DE LA MACHINE DE RÉCOLTE**  
+ **LE TRAVAIL DU SOL ET LES COUVERTS VÉGÉTAUX**

### LES FORUMS DÉBATS DU RÉSEAU CUMA

Cette année, un forum débat est organisé et animé par Entraid'. Différents spécialistes interviennent, complétant ainsi les témoignages de terrain. Les Chambres d'Agriculture, Arvalis, l'INRA... apportent régulièrement leurs expertises auprès du réseau cuma dans ces ateliers ou forums.

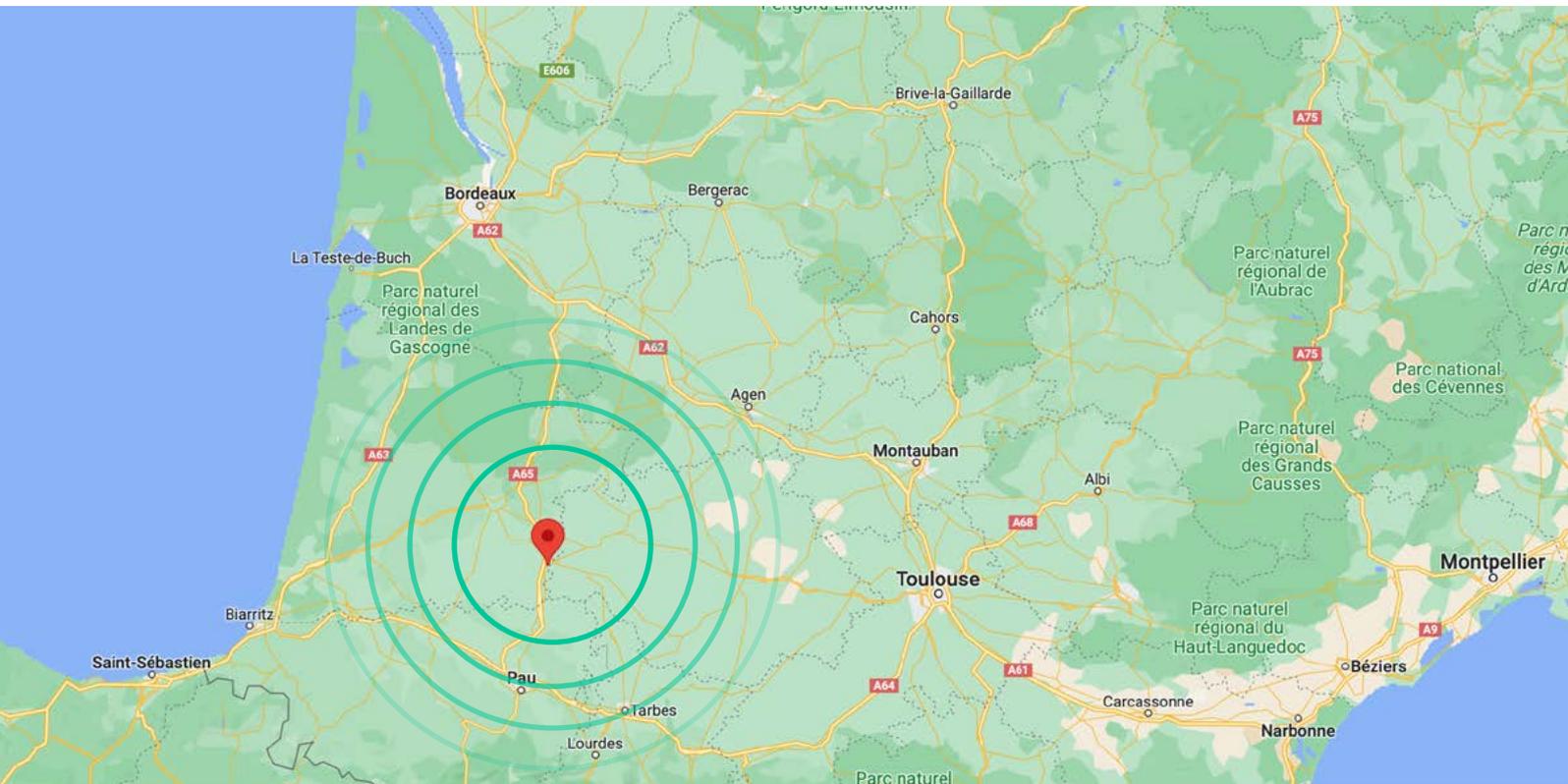
À l'issu des interventions, un débat s'engage entre les agriculteurs présent dans une optique d'échange et de partage.

**CONCILIER ÉCONOMIE ET ATTENTES SOCIÉTALES EN PRODUCTION DE MAÏS**

#MécaMaïs2023 | Au cœur de la principale zone de production

# + de 17 000 adhérents de cuma

© 30 M€ investis en 2021 sur le bassin de l'Adour © 4 départements impliqués dans l'organisation



## 22 M€ investis en 2021 sur le bassin de l'Adour

**+ DE 24 000  
MATÉRIELS AGRICOLES  
ACTIFS**

Avec 24 199 matériels actifs en 2021 sur les départements ciblés par l'évènement (32, 40, 64 et 65), le bassin de l'Adour est une zone à fort potentiel en terme d'investissements de matériels agricoles.

Le montant cumulé de ce matériel est estimé à + de 426 M€, preuve, si cela est nécessaire, du potentiel croissant des cuma. Votre présence à MécaMaïs est une occasion de capter les projets d'investissement ou de renouvellement sur ce territoire.

**17 000 ADHÉRENTS DE CUMA**

**426 M€ DE PARC ACTIF**

**LES CUMA :  
CRÉATEURS DE  
PROJETS ET D'EMPLOIS**

La cuma, c'est avant tout un groupe d'agriculteurs sur un territoire. Quand leurs exploitations, leurs territoires ou leurs filières doivent relever des défis qui dépassent la seule machine, c'est le groupe qui se mobilise.

Vous rencontrerez à MécaMaïs ces cuma dont les projets vont "au-delà de la machine", avec des problématiques qui répondent aux enjeux de société (réduction de l'usage d'intrants de synthèse, économie et production d'énergie, alimentation locale, etc.).

**ÉNERGIES RENOUVELABLES**

**TRIAGE & SÉCHAGE DE GRAINES**

**MAÏS SEMENCE**

**CIRCUITS-COURTS**

**GROUPEMENT D'EMPLOYEURS**

**UN RÉSEAU  
FÉDÉRATIF PUISSANT  
PARTOUT EN FRANCE**

Les cuma françaises adhèrent à leur Fédération de Proximité (65 FP) qui sont elles-mêmes regroupées en Fédérations Régionales (10 FR). Ce maillage territorial regroupe + de 480 salariés et + de 1500 élus de fédérations. La Fédération Nationale des cuma fédère pour sa part l'ensemble de ces structures qui sont sous le pilotage de 23 élus nationaux.

Le réseau cuma a pour principale mission de représenter et de défendre les intérêts des cuma. Son ancrage territorial lui permet également d'apporter des conseils et un appui technique, économique et juridique partout en France.

**LA PUISSANCE DU GROUPE**

# À compléter avant le 15 juin 2023

Remise de 10 % sur les dossiers d'inscription validés avant le 31 mars 2023



## VOTRE ENTREPRISE UN DOSSIER = UNE MARQUE

RAISON SOCIALE

ADRESSE

CP

VILLE

PAYS

NOM SOUS LEQUEL VOTRE SOCIÉTÉ DOIT APPARAÎTRE

## NOMS DES RESPONSABLES DU DOSSIER

### PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM PRÉNOM

FONCTION

EMAIL

TÉL PORTABLE

### PERSONNE EN CHARGE DU STAND SUR LE SALON

NOM PRÉNOM

FONCTION

EMAIL

TÉL PORTABLE

# Votre formule d'exposition

La participation au Raid matériel est obligatoire pour les exposants en Travail du sol & Semis de précision



## A. JE CHOISIS MA FORMULE D'EXPOSITION

EMPLACEMENT  
AVEC COFFRET ÉLECTRIQUE 220 V

SANS  
CHAPITEAU

CHAPITEAU 3X3  
9M<sup>2</sup> AVEC PLANCHER

CHAPITEAU 5X5  
25M<sup>2</sup> AVEC PLANCHER

25 M <sup>2</sup>   FAÇADE 5 M   PROFONDEUR 5 M	<input type="checkbox"/> 1050 € HT	<input type="checkbox"/> 1550 € HT	<input type="checkbox"/> 1850 € HT
50 M <sup>2</sup>   FAÇADE 10 M   PROFONDEUR 5 M	<input type="checkbox"/> 1350 € HT	<input type="checkbox"/> 1850 € HT	<input type="checkbox"/> 2150 € HT
100 M <sup>2</sup>   FAÇADE 10 M   PROFONDEUR 10 M	<input type="checkbox"/> 1750 € HT	<input type="checkbox"/> 2250 € HT	<input type="checkbox"/> 2550 € HT
150 M <sup>2</sup>   FAÇADE 15 M   PROFONDEUR 10 M	<input type="checkbox"/> 2100 € HT	<input type="checkbox"/> 2600 € HT	<input type="checkbox"/> 2900 € HT
200 M <sup>2</sup>   FAÇADE 20 M   PROFONDEUR 10 M	<input type="checkbox"/> 2550 € HT	<input type="checkbox"/> 3050 € HT	<input type="checkbox"/> 3350 € HT
250 M <sup>2</sup>   FAÇADE 25 M   PROFONDEUR 10 M	<input type="checkbox"/> 2950 € HT	<input type="checkbox"/> 3450 € HT	<input type="checkbox"/> 3750 € HT

## B. JE PARTICIPE AU RAID MATÉRIEL

La participation au Raid Matériel implique une démonstration publique et commentée par vos équipes le jour de l'évènement. Pour garantir l'intérêt du format, la participation est obligatoire pour les exposants en Travail du sol et/ou Semis de précision qui souhaitent participer à MécaMais2023. Les matériels présentés bénéficient d'un article dans le guide de visite édité par Entraid, ainsi que sur le site Internet de l'évènement.

SEMIS DE PRÉCISION  350 € HT

MARQUE

MODÈLE

TRAVAIL DU SOL  350 € HT

MARQUE

MODÈLE

# Surfaces complémentaires

Les options d'aménagement doivent correspondre à la longueur de façade de votre emplacement (voir 2/6)



## C. JE SOUHAITE UNE SURFACE COMPLÉMENTAIRE

### SURFACE DE DÉMONSTRATION

Les surfaces de démonstration sont attenantes à l'arrière de votre stand.



**1000 M<sup>2</sup>** | FAÇADE 10 M | PROFONDEUR 100 M  600 € HT

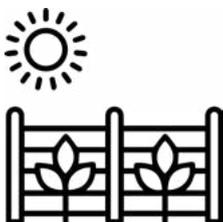
**1500 M<sup>2</sup>** | FAÇADE 15 M | PROFONDEUR 100 M  800 € HT

**2000 M<sup>2</sup>** | FAÇADE 20 M | PROFONDEUR 100 M  1000 € HT

**2500 M<sup>2</sup>** | FAÇADE 25 M | PROFONDEUR 100 M  1200 € HT

### SURFACE DE VITRINES VÉGÉTALES

Les vitrines végétales sont positionnées en face de votre stand, de l'autre côté de l'allée visiteurs. Ce tarif ne comprend pas l'implantation des vitrines végétales.



**50 M<sup>2</sup>** | FAÇADE 10 M | PROFONDEUR 5 M  600 € HT

**75 M<sup>2</sup>** | FAÇADE 15 M | PROFONDEUR 5 M  800 € HT

**100 M<sup>2</sup>** | FAÇADE 20 M | PROFONDEUR 5 M  1000 € HT

**125 M<sup>2</sup>** | FAÇADE 25 M | PROFONDEUR 5 M  1200 € HT

# Choix de vos options

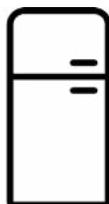
Toutes les options pour préparer un stand & une visibilité optimale



## D. MES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT & DE COMMUNICATION

### OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

Toutes les formules bénéficient déjà d'un coffret de 1,5 kW et d'un plancher pour les formules chapiteau.



**ÉLECTRICITÉ** | COFFRET 3 kW  50 € HT

**1 TABLE 4 CHAISES** | PVC BLANC  90 € HT

**FRIGO BAS** | CAPACITÉ 70 LITRES  95 € HT

**MOQUETTE 9 M<sup>2</sup>** | COLORIS À PRÉCISER  90 € HT

**MOQUETTE 25 M<sup>2</sup>** | COLORIS À PRÉCISER  200 € HT

### OPTIONS DE COMMUNICATION

Toutes les formules bénéficient déjà de 50 entrées, de badges exposants et d'un accès au parking exposants.



**PACK 1000 ENTRÉES** | FORMAT PAPIER  500 € HT

**BANDEROLE** | ENTRÉE OU ZONE DÉMO  150 € HT

**DIFFUSION AUDIO** | 10 DIFFUSIONS 15 SEC  150 € HT

**SPONSOR PARKING** | 10 PANNEAUX 140 x 100  2 000 € HT

**FLYER ENTRÉE** | FOURNIR 2 500 DOCUMENTS  500 € HT

### OPTIONS DE COMMUNICATION

10 000 exemplaires diffusés par voie postale aux adhérents de cuma les plus proches de l'évènement.



**¼ PAGE** | L 180 x H 65 ou L 90 x H 130 mm  715 € HT

**½ PAGE** | L 180 x H 130 ou L 90 x H 270 mm  1 185 € HT

**PLEINE PAGE** | L 210 x H 297 mm  1 990 € HT

**2<sup>E</sup> DE COUVERTURE** | L 210 x H 297 mm  2 145 € HT

**3<sup>E</sup> DE COUVERTURE** | L 210 x H 297 mm  2 250 € HT

**4<sup>E</sup> DE COUVERTURE** | L 210 x H 297 mm  2 480 € HT

# Total de votre inscription

Additionnez le montant des éléments A + B + C + D



## MONTANT TOTAL DE VOTRE INSCRIPTION

TOTAL A B C D

€ HT

DATE ET SIGNATURE

REMISE 10 % (SI INSCRIPTION AVANT LE 31 MARS 2023)

€ HT

TVA 20 % (SI SOCIÉTÉ DOMICILIÉE EN FRANCE)

€ HT

TOTAL TTC

€ TTC

## RÈGLEMENT DE DE VOTRE INSCRIPTION À FAIRE PARVENIR AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2023

PAR CHÈQUE BANCAIRE | À L'ORDRE DE ENTRAID

PAR VIREMENT BANCAIRE | AU COMPTE SUIVANT

**RIB** 13606 0002903776468000 27

**IBAN** FR 76 1360 6000 2903 7764 6800 027

**BIC** AGRIFRPP 836

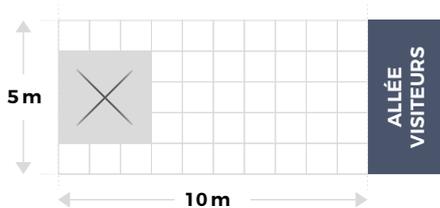
# Implantation de votre stand

Choisissez l'implantation standard ou une implantation spécifique



## COMMENT SOUHAITEZ-VOUS QUE NOUS IMPLANTIONS VOTRE STAND ?

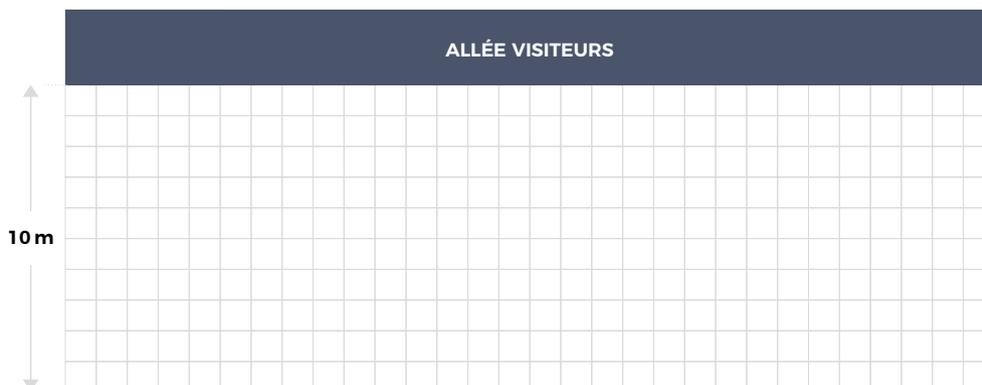
**JE SOUHAITE UNE IMPLANTATION STANDARD**  
Votre tente est centrée au fond de votre espace d'exposition



1x1 m

Ce dispositif standard est valable pour tous les stands, quelles que soient la surface d'exposition et la taille de la structure

**JE SOUHAITE UNE IMPLANTATION SPÉCIFIQUE**  
Votre implantation sera réalisée selon vos souhaits

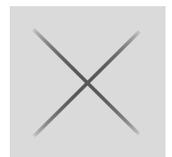


1x1m

**2 DIMENSIONS DE TENTES**



3 x 3 m



5 x 5 m

1

TRACEZ LES CONTOURS DE VOTRE ZONE D'EXPO

2

TRACEZ LES CONTOURS DE VOTRE TENTE

3

AJOUTEZ UN «E» POUR LA SORTIE ÉLECTRIQUE

#MécaMaïs2023 | Vos interlocuteurs

# Préparons MécaMaïs ensemble

Contactez-nous pour vos questions relatives à votre inscription ou à la préparation de votre stand



## RELATION EXPOSANTS



**JOHANN CAILLARD**  
Responsable Exposants MécaMaïs  
j.caillard@entraid.com  
06.07.54.21.54



**GUILLAUME MORO**  
Directeur commercial & Marketing  
g.moro@entraid.com  
07.77.66.10.50



**DAVID SOUCANY**  
Consultant Events  
d.soucany@entraid.com  
06.33.76.08.92



**CHRISTÈLE TIENNOT**  
Consultant Events  
c.tiennot@entraid.com  
06.08.42.35.88

## ORGANISATION & SUPPORT TECHNIQUE



**FABIEN LAFITTE**  
Responsable technique MécaMaïs  
fabien.lafitte@cuma.fr  
06.84.31.06.51



**RICHARD FINOT**  
Directeur MécaMaïs  
richard.finot@cuma.fr  
06.88.24.76.59



**STÉPHANE CHAPUIS**  
Organisation des raids  
stephane.chapuis@cuma.fr  
06.69.74.40.37



**FABRICE CASTERAA**  
Président MécaMaïs  
fabrice.casteraa@cuma.fr  
06.22.24.11.55

#MécaMaïs2023

# Informations pratiques

Les dates & informations à retenir pour préparer votre venue à MécaMaïs 2023



## INSCRIPTION

- DATE LIMITE IMPLANTATION DE VITRINE VÉGÉTALE
- DATE LIMITE REMISE EARLY BOOKING 10 %
- DATE LIMITE RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER

- 15 FÉVRIER 2023
- 31 MARS 2023
- 15 JUIN 2023

- FABIEN LAFITTE
- JOHANN CAILLARD
- JOHANN CAILLARD

## PRÉPARATION DE L'ÉVÈNEMENT

- DATE DE MISE À DISPOSITION D'UN TRACTEUR
- VALIDATION DES MATÉRIELS PRÉSENTÉS EN RAID
- VALIDATION DU PLAN DU SALON
- REMISE PUBLICITÉS POUR LE GUIDE DE VISITE

- 15 JUIN 2023
- 03 JUILLET 2023
- 03 JUILLET 2023
- 17 JUILLET 2023

- FABIEN LAFITTE
- STÉPHANE CHAUPIS
- FABIEN LAFITTE
- JOHANN CAILLARD

## VOTRE INSTALLATION SUR LE SITE

- INSTALLATION EXPOSANTS AVEC MATÉRIEL
- INSTALLATION EXPOSANTS SANS MATÉRIEL
- RÉGLAGE DE VOS MACHINES SUR LA PARCELLE
- MISE EN ROUTE DE L'ÉLECTRICITÉ
- SOIRÉE EXPOSANTS
- ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL

- 19-20 SEPT. 2023
- 20 SEPT. 2023 (14H)
- 20 SEPT. 2023 (15H)
- 20 SEPT. 2023 (14H)
- 20 SEPT. 2023 (19H)
- 21 SEPT. 2023 (20H)

- FABIEN LAFITTE
- FABIEN LAFITTE
- FABIEN LAFITTE
- FABIEN LAFITTE
- JOHANN CAILLARD
- FABIEN LAFITTE

# Règlement intérieur MécaMais

## ARTICLE 1. L'ORGANISATION

Les organisateurs de la journée professionnelle « MécaMais » sont les Fédérations de cuma en partenariat avec le journal Entraid. MécaMais se déroulera de 9h à 20h le jeudi 21 septembre 2023 à Bernède dans le Gers. En signant la fiche d'exposition, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter toutes les prescriptions. Le fait de s'inscrire implique pour l'exposant l'adhésion à toutes les clauses du présent règlement.

## ARTICLE 2. CONDITIONS D'ADMISSION

Tout exposant à MécaMais devra remplir et satisfaire aux conditions suivantes :

Inscrire sa participation et ses matériels et renvoyer le bulletin d'inscription au secrétariat des exposants dans les délais prévus. Chaque exposant devra s'acquitter de la totalité du règlement avant la tenue de la manifestation et au plus tard le 15 septembre 2023. Dans le cas contraire, les organisateurs se réservent le droit de ne pas autoriser l'accès au site d'exposition des matériels et des marques non formellement inscrits au préalable. Les matériels et produits exposés devront obligatoirement rentrer dans le processus de la conduite des cultures. Toutes les fournitures attenantes à cette production seront admises, dont :

**Les constructeurs et importateurs de matériels :**

- de travail du sol : charrues, cover-crop, déchaumeurs, décompacteurs, rouleaux, cultivateurs, herse, etc.
- de tractions, semis, manutention, fertilisation organique et minérale, pulvérisation, etc.
- d'entretien : pièces détachées, matériels d'ateliers, pneumatiques, débroussailluses, etc.
- ayant trait à l'énergie : chaudières, solaire, méthanisation.

**Les fabricants des produits nécessaires à l'agriculture** (semences, engrais, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, aliments du bétail,...).

**Les organismes ou entreprises de services** ayant rapport avec l'agriculture.

## ARTICLE 3. MODES D'EXPOSITION

Les organisateurs de MécaMais mettent à la disposition des exposants plusieurs types d'espaces : en intérieur, en extérieur statique et en extérieur dynamique.

### 3.1 – Exposition sous chapiteau

Les organisateurs mettent à disposition des exposants des chapiteaux de 3x3 ou 5x5, alimentés chacun par une prise électrique unique.

### 3.2 – Exposition en extérieur statique

Les organisateurs de MécaMais mettent à disposition des exposants des espaces en plein air pour que les exposants installent leurs produits, matériels, stands. Ces espaces dits « d'exposition statique » seront alimentés en électricité par une prise unique. L'équipement de l'espace en plein air est à la charge de l'exposant, il doit être conforme aux règles de sécurité en vigueur. L'exposant s'acquiesce d'un droit de place correspondant à un espace extérieur nu.

### 3.3 – Exposition en extérieur dynamique

Dans ces espaces, les exposants pourront effectuer des démonstrations libres aux heures prévues à cet effet et en respectant toutes les règles de sécurité nécessaires. Les organisateurs se réservent le droit de supprimer cette possibilité aux exposants en cas de fortes intempéries, sans compensation pour les exposants.

### 3.4 – Inscription à la séquence RAID

Les constructeurs ou leurs distributeurs participant à cette séquence sont tenus d'informer les organisateurs du choix du modèle du produit présenté au plus tard 2 mois avant le jour de la manifestation. Le coordinateur de cette séquence est Stéphane Chapuis joignable au 06 69 74 40 37. Les organisateurs pourront modifier ce programme en cas de conditions météorologiques difficiles (fortes pluies par exemple). Pour déterminer l'emplacement, les organisateurs tiendront compte de l'ordre des inscriptions et détermineront au mieux les emplacements de chacun. Aucune réserve à ce sujet ne sera admise de la part des exposants. La sous-location de tout ou partie d'un emplacement loué est formellement interdite ; par voie de conséquence, un exposant peut diffuser exclusivement des documents le concernant. Chaque exposant doit prévoir à sa charge l'animation et les supports nécessaires (ex : sonorisation) pour sa parcelle de démonstration dite « parcelle de démonstrations libres » prévue avec son stand et ayant fait l'objet d'une inscription préalable. Celle-ci ne pouvant être utilisée qu'en dehors des séquences d'animation de l'organisation (ex : ateliers, défilé podium, démarrage du débat forum, séquence Raid). Les organisateurs sont seuls à autoriser, selon le contrat d'inscription, la distribution de documentation ou la pose de banderole sur le site, ainsi que la diffusion des messages promotionnels sur la sonorisation générale.

## ARTICLE 4. INSCRIPTION

Les inscriptions devront être adressées à ENTRAID - Maison de l'agriculture - Rue Maurice Le Lannou - CS 56520 - 35065 RENNES CEDEX. L'inscription ne sera définitive que lorsque le montant total aura été encaissé. Le droit d'inscription est acquis à l'organisation dès lors qu'il a été encaissé. La date officielle de clôture est fixée au 15 juin 2023. Les organisateurs se réservent le droit de modifier celle-ci. L'application de la TVA s'applique pour les exposants.

Les exposants disposeront de badges « EXPOSANT » qui seront délivrés par l'organisation. Seuls ces badges permettront l'accès gratuit au parking et à l'intérieur du périmètre de MécaMais. Ce badge permettra également de bénéficier d'une file exposants pour le service de repas du midi. Les exposants auront la liberté de réserver sur place leur mode de déjeuner.

## ARTICLE 5. ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile pour le cas où elle serait mise en cause. Sont exclus des garanties :

- les dommages causés par les catastrophes naturelles, explosions...
- les dégradations liées au montage et démontage des stands, les objets personnels
- les risques de casse pour les objets fragiles

Les exposants devront garantir leur responsabilité pour tous dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés aux tiers de leur propre fait par leurs matériels ou moyens d'exposition et devront respecter les règles légales en vigueur. Les exposants devront être assurés contre l'incendie et les risques annexes, et le vol de leurs matériels et contre le recours des tiers en cas de communication de l'incendie. Les organisateurs déclinent toute responsabilité à l'égard de ces risques. En cas de sinistre, l'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs. Dès la constatation d'un vol, les exposants doivent déposer une déclaration à la gendarmerie et aux services administratifs de l'organisation présents sur le site du salon. Les exposants qui auront des matériels en fonctionnement devront être assurés et devront pour la mise en marche, exiger la présence d'une personne qualifiée et habilitée par l'exposant pour assurer cette fonction.

## ARTICLE 6. ORGANISATION DES STANDS ET SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS

**Installation exposants :**

- feront arriver tous les matériels et produits impérativement la veille et avant-veille de la journée de la manifestation - entre 09h00 et 14h00 pour les matériels - entre 14h00 et 18h00 pour les exposants statiques sans matériel. Pour en faciliter l'accès, les organisateurs veilleront à mettre en place un parcours fléché dès 10h00 ce même jour.

- faire parvenir au plus tard 15 jours avant la manifestation, à l'attention de la Fédération des cuma d'accueil, les documents prévus de manière contractuelle à leur distribution à l'entrée ou aux messages promotionnels sonores devant être diffusés sur la sonorisation générale.

- devront prévoir une personne pour assurer l'accueil des fournitures lors de l'installation de leur stand.

- s'engagent à respecter la loi en vigueur pour tous les stands installés sur leur espace d'exposition. Lois et arrêtés du 25-06680, complétés par l'arrêté du 23-01-85, notamment sur les sections X et XI.

- s'engagent à présenter les certificats de conformité des bâches avec marquage visible.

- s'engagent à limiter au strict minimum la distribution de boissons alcoolisées et produits alimentaires sur le stand.

- s'engagent à ne pas prendre d'initiatives promotionnelles dans lesquelles seraient associés les organisateurs sans avoir obtenu leur accord préalable.

- tout défaut d'application de ces règles par l'exposant pourra entraîner la fermeture du stand par les organisateurs.

- pendant la journée et à l'intérieur du périmètre du site, les exposants pourront faire connaître leurs productions avec des documents, affiches, panneaux... uniquement situés sur l'espace de leur stand et également diffusés uniquement sur leur stand, en cas de non respect, toute sanction pourra être prise par les organisateurs.

**Installation électrique dans les stands :**

Tout appareil électrique branché sur chaque stand doit être équipé d'une prise de terre. Toutes les fournitures et matériels doivent être conformes aux normes françaises ou européennes.

**Matériels en démonstration ou défilés :**

Les matériels doivent impérativement évoluer à l'intérieur de la surface qui aura été réservée pour cela et en souscrivant les conditions d'assurances précisées à l'article 5.

**Démontage :**

Les exposants s'engagent à n'enlever aucun matériel avant 20h le jour de la tenue de la manifestation. Les emplacements devront être libérés complètement au plus tard le 22 septembre avant 20h ; passé cet horaire, les organisateurs se réservent la possibilité de faire procéder eux-mêmes, aux frais et risques de l'exposant, à l'enlèvement du matériel présent sur le terrain.

## ARTICLE 7. PARKINGS

Des parkings « EXPOSANT » gratuits pour ceux qui disposeront du badge « EXPOSANT » seront mis à disposition des exposants dans la limite des places disponibles pour la durée des horaires d'ouverture. Les organisateurs ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules sur ces parkings ou de tout autre incident intervenant sur ces espaces.

## ARTICLE 8. PERMANENCE ORGANISATEURS ET SURVEILLANCE, RÉCLAMATION

**Les organisateurs**

- assureront une permanence sur le terrain d'exposition pendant les heures régulières du jour de 8h à 20h.

- feront assurer une garde de nuit la veille de la manifestation de 20h à 8h du matin.
- pendant la manifestation, des buvettes-repas seront prévues sur le site par les organisateurs.

- pour toutes les questions non prévues par le présent règlement, il appartiendra aux organisateurs de prendre les décisions qu'ils jugeront utiles ; toutes les décisions seront immédiatement exécutoires.